

Le Programme Personnalisé de Réussite Educative

Textes officiels	<p>Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 (article 16) http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENX0400282L.htm</p> <p>Décret n°2005 du 24-8-2005 Dispositif d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école http://www.education.gouv.fr/bo/2005/31/MENE0501635D.htm</p> <p>Circulaire n°2006-138 du 25-8-2006 Mise en œuvre des PPRE à l'école et au collège http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601969C.htm</p> <p>Circulaire n° 2011-126 du 26-8-2011 Le PPRE passerelle http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57155</p> <p>fiche eduscol http://eduscol.education.fr/cid50680/les-programmes-personnalisés-de-reussite-educative-ppre.html</p>
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves dont les difficultés résistent à la simple différenciation pédagogique en classe. - Les élèves dont les difficultés sont de nature à compromettre l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun. - Les élèves qui sont en prolongation (ou en raccourcissement) de cycle
Le PPRE	<p>Le PPRE est à considérer comme une aide à durée déterminée, proposée à un élève à titre préventif ou en accompagnement de difficultés avérées sous forme d'un programme personnalisé d'actions coordonnées. Il est élaboré par l'équipe pédagogique.</p> <p>Le document formalisé précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La situation scolaire de l'élève : parcours antérieur et repérage des zones de réussite, des intérêts, des compétences déjà acquises par l'élève. - Les objectifs de fin de cycle sur lesquels s'appuieront les bilans individuels - Les objectifs à court terme, liés à une action d'aide identifiée - Le descriptif de cette action ainsi que les indicateurs de réussite qui y sont associés - La nature et l'échéancier des aides (pendant le temps scolaire mais aussi celles en dehors du temps scolaire) - Les modalités d'évaluation de l'action - Les signatures des parents ou du représentant légal et de l'enseignant
Intérêt	<p>Le PPRE propose un programme personnalisé et adapté à un élève particulier. Il permet aux élèves les plus fragiles de continuer de progresser dans leurs apprentissages en s'appuyant sur leurs réussites pour dépasser les difficultés qu'ils rencontrent.</p> <p><u>La place des parents</u></p> <p>Le PPRE est un contrat entre l'école et la famille qui permet de créer une authentique communication autour des connaissances et des compétences de l'élève et de mobiliser l'ensemble des partenaires dans une dynamique de progrès sur les aides spécifiques à apporter. Les parents sont systématiquement informés, dans le cadre de rencontre avec l'équipe pédagogique avant le début du programme et à sa fin. La formalisation de l'aide permet de les associer à la réalisation du projet. Leur adhésion est recherchée ainsi que leur participation.</p> <p><u>La place de l'élève</u></p> <p>L'élève est associé au projet que l'on élabore pour lui. Il doit en comprendre le sens et les enjeux. Un entretien individuel avec l'élève est à organiser.</p>
Modalités	<p>Agir dans la classe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individualiser

d'organisation	<ul style="list-style-type: none">- Regrouper (groupes de soutien, de besoin, tutorat) Agir avec d'autres classes <ul style="list-style-type: none">- Regrouper les élèves par compétences à développer
----------------	---